



OFDIG

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre



**Développement inclusif par le genre et
transformation des politiques dans les domaines de
l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et
la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest
francophone : le cas de la Côte d'Ivoire**

Namizata Binaté Fofana

Cahier de recherche, No 03-2022

UQÀM

AUF

**OFDIG**

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre

Mention légale

Le contenu de ce cahier de recherche n'engage que ses auteurs·rices

Cahier de recherche OFDIG no 03-2022

«Développement inclusif par le genre et transformation des politiques dans les domaines de l'éducation de base, de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Afrique de l'Ouest francophone : le cas de la Côte d'Ivoire» Namizata Binaté Fofana

ISBN : 978-2-9821216-3-8

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

**OFDIG**

Observatoire francophone
pour le développement
inclusif par le genre

Note sur l'auteurice

Namizata Binaté Fofana (Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire)

Namizata Binaté Fofana est Maître-Assistante à l'UFR des Sciences Économiques et de Gestion et chercheure responsable de la Cellule Genre et Développement du Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES). Elle a obtenu son Doctorat 3^{ème} cycle en Économie Rurale à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody sur le thème : « Les femmes et l'intensification rizicole à Gagnoa et Korhogo » ; et son PhD à l'Université de Wageningen en Hollande sur le thème : « L'efficacité du micro-financement des activités des femmes en zones rurales ». Elle a publié des articles sur les questions de Genre, sécurité alimentaire et de développement rural dans des revues nationales et internationales. Elle est également coordonnatrice de l'Unité Opérationnelle de l'Institut pour les Ressources Naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies (UNU-INRA) et conseillère technique en genre au ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de Côte d'Ivoire.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	V
INTRODUCTION.....	6
1. Définition de concepts	7
<i>1.1. Développement inclusif.....</i>	<i>8</i>
<i>1.2. Les politiques de genre.....</i>	<i>8</i>
2. Revue de littérature.....	8
3. Objectifs	11
4. Méthodologie.....	11
5. Conventions internationales et politiques nationales genre	12
<i>5.1. Promotion du genre et équité, un intérêt manifeste pour les pays de l'espace ouest-africain francophone</i>	<i>12</i>
<i>5.2. La lutte contre les inégalités de genre, une initiative prometteuse et au cœur de la plupart des réformes éducatives.....</i>	<i>14</i>
<i>5.3. La problématique de l'égalité de sexe dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique</i>	<i>17</i>
6. L'impact Des Politiques d'égalité Femmes- Hommes.....	18
<i>6.1. Les acquis et actions des politiques genre dans le système éducatif.....</i>	<i>18</i>
7. Défis et perspectives de l'égalité de genre dans l'éducation et l'enseignement supérieur en Afrique de l'ouest et en Côte d'Ivoire	27
<i>7.1. Au niveau de l'éducation nationale.....</i>	<i>27</i>
<i>7.2. Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.....</i>	<i>29</i>
8. Recommandations	30
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	35

RÉSUMÉ

Ce cahier de recherche s'inscrit dans le cadre de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, et du développement inclusif par le genre. Il vise à analyser les effets des transformations des politiques (législatives, juridiques et institutionnelles) liées aux engagements internationaux, régionaux et sous-régionaux pris par les différents États d'Afrique francophones à travers le cas de la Côte d'Ivoire. Ces effets sont analysés dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Sur la base des données primaires et secondaires (de la CEDEAO, de la Commission de l'Union africaine, des ministères de la Femme et de l'Éducation nationale, du secteur privé, etc.), les résultats de la Côte d'Ivoire ont montré que la mise en œuvre conjointe des résolutions a abouti à une réduction conséquente des inégalités filles-garçons au niveau de l'éducation. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, malgré les avancées observées, de nombreux défis restent encore à relever.

INTRODUCTION

Les problématiques de l'égalité des sexes et du développement inclusif par le genre se sont progressivement construites, au niveau mondial, autour de différentes conférences, conventions et accords internationaux. Les États qui ont ratifié les accords internationaux se sont ainsi engagés à transformer leurs visions et politiques afin de répondre aux exigences du développement inclusif et durable. C'est le cas des pays de l'Afrique de l'Ouest, membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)¹, dont fait partie la Côte d'Ivoire.

Les différents engagements internationaux et sous-régionaux doivent, en effet, se traduire dans les textes nationaux que sont la constitution, les lois et règlements, et de manière globale, dans les politiques, plans, programmes et stratégies nationales. Les États ont donc entrepris d'importantes réformes législatives, juridiques et institutionnelles dans le but de créer un environnement favorable au développement inclusif et d'éliminer toutes formes de discriminations basées sur le genre.

Depuis l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies en 2015², les problématiques de l'égalité des sexes et du développement inclusif par le genre se sont davantage positionnées comme un projet mondial. Ainsi, en vue de contribuer à la réalisation de ce projet, l'Observatoire francophone pour le développement inclusif par le genre (OFDIG) a décidé d'agir dans les secteurs clés que sont, entre autres, les systèmes éducatifs et l'enseignement supérieur et la recherche. La situation de ces domaines considérée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme préoccupante a cependant connu différentes transformations aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national. En effet, ces changements se sont opérés à travers l'élaboration de conventions internationales et leur ratification par les États, et par les révisions ou l'élaboration de politiques nationales.

C'est pour appréhender ces différentes transformations que le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), à travers sa Cellule Genre et Développement, s'est intéressé aux problématiques mentionnées plus haut dans le cadre du projet de création d'un Observatoire

¹ Les pays ouest africains membres de l'AUF sont les suivants : le Burkina-Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo, auxquels s'ajoutent la Gambie et le Ghana.

² Les ODD sont « un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité d'ici à 2030 ». (<https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals>).

francophone pour le développement inclusif par le genre (OFDIG). Ce dernier a pour principal objectif de favoriser, à l'échelle internationale, l'égalité femmes-hommes et d'accroître l'autonomie et le pouvoir d'agir de femmes et des filles. En partenariat avec l'AUF qui s'intéresse, dans le cadre de ses recherches, aux femmes et aux filles dans le milieu de l'enseignement et de la recherche scientifique, l'OFDIG compte ainsi apporter sa contribution à la réalisation des ODD.

À cet effet, la présente contribution a pour objectif d'analyser la question de l'égalité femmes-hommes dans les différents pays ouest africains de l'AUF, en se penchant plus précisément sur le cas de la Côte d'Ivoire. Elle souhaite mettre en lumière les différentes conventions ratifiées par ces pays, leur traduction en politiques nationales et l'effet de leur mise en œuvre, les acquis en matière d'égalité de genre, ainsi que les défis et perspectives. Il s'agit, en d'autres termes, de répondre aux questions suivantes :

- Quelle analyse pouvons-nous faire des transformations politiques opérées en matière de promotion de genre et d'égalité femmes-hommes?
- Comment les différents engagements se sont-ils traduits et ont-ils permis la prise en compte du genre dans les politiques de développement ?
- Quels sont les obstacles rencontrés et quelles sont les solutions susceptibles de les surmonter ?

Les réponses à ces différentes interrogations permettront ainsi de souligner les acquis et les aspects à améliorer en matière d'engagement des États pour la prise en compte du genre dans leurs politiques de développement.

À cet effet, cette contribution se structure autour des points suivants : i) la définition des concepts pour une meilleure compréhension ; ii) la revue de la littérature qui a guidé notre réflexion ; iii) les objectifs ; iv) la méthodologie et ; v) les principaux résultats de recherches.

1. DÉFINITION DE CONCEPTS

Au fil des années, les notions de genre et certains concepts qui y sont associés tels que l'autonomisation, la cécité de genre, la budgétisation sensible au genre, les violences basées sur le genre, le développement inclusif par le genre, ont évolué. Pour une meilleure compréhension, il importe ici de revenir sur les principales notions qui parcourront notre étude. Nous nous

pencherons notamment sur les concepts suivants : le développement inclusif et les politiques de genre.

1.1. Développement inclusif

Le développement inclusif consiste à assurer que tous les groupes sociaux, y compris les groupes marginalisés ou exclus, sont parties prenantes des processus économiques, sociaux, culturels et politiques³. Chalmers La Rose définit le développement social et inclusif comme « la réalisation d'une société juste et inclusive, par la mise en œuvre de politiques et stratégies visant à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à combattre l'exclusion sociale, et au sein de laquelle tous les individus y joueraient un rôle actif en même temps qu'ils bénéficieraient des droits et privilèges équivalents » (2016, p. 1).

1.2. Les politiques de genre

Les politiques de genre peuvent être définies comme « des politiques visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, en considérant de manière explicite le système des rapports sociaux de sexe inégaux » (Mallon et Quéniart, 2013, p. 7). Ce système est, de manière générale, défavorable aux femmes.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

La revue de littérature vise à avoir une vue exhaustive de la mise en œuvre, par les acteur-ric-e-s étatiques, des engagements des pays dans la prise en compte des préoccupations de l'égalité femmes-hommes. Elle permet de faire un bref examen de l'appropriation de ces politiques, d'en évaluer les progrès, les faiblesses, les difficultés, les opportunités et les défis. Nous pouvons également analyser le niveau d'engagement du gouvernement et des institutions, le type de ressources mobilisées, les mécanismes de financement existants ainsi que les perspectives.

Lorsque nous parlons de développement inclusif par le genre et de transformation des politiques, nous abordons également les politiques sous leur aspect dynamique à partir de la mise « en question du genre comme objectif, objet ou instrument politiques » (*Ibid.*). En effet, la prise de conscience du genre comme enjeu politique, au-delà des mouvements féministes, a entraîné de nouvelles orientations et pratiques dans les politiques publiques qui se voulaient «

³ Le développement passe par une transformation structurelle qui est possible grâce une croissance économique soutenue. Cette dernière est le fruit de la contribution de chacun-e au produit intérieur brut.

neutres ». Cette « prétendue neutralité »⁴ des politiques publiques, sectorielles ou globales rend invisible les spécificités liées au genre, contribuant ainsi au renforcement des inégalités sociales, notamment entre les femmes et les hommes.

Aborder la problématique de la transformation des politiques par le genre nous invite à se poser la question suivante, soulevée par Sandrine Dauphin : « Dans quelle mesure le genre est-il structurant dans l'action publique, c'est-à-dire comment est-il pris en compte et comment, plus globalement, les politiques agissent-elles pour l'égalité ? » (2010, p. 266, 275) Pour l'autrice, les politiques du genre peuvent être, d'une part, sectorisées et/ou transversales et, d'autre part, présentées sous quatre types. À cet effet, Dauphin identifie les politiques de genre suivantes, utiles pour analyser les transformations politiques abordées dans cette étude:

- les politiques visant spécifiquement les femmes (souvent des législations de protection et des politiques sur la contraception et l'avortement) ;
- les politiques intervenant sur les rapports entre les femmes et les hommes là où ils sont institutionnalisés (droit de propriété et relations familiales) ;
- les politiques publiques en apparence neutres mais dont les effets sont différenciés selon les sexes (politique familiale et politique de l'emploi).

Comme nous pouvons le constater, les politiques du genre qui couvrent plusieurs domaines visent à protéger les droits des femmes et des filles, notamment le droit à la santé, à l'éducation, à la propriété, etc. De plus, elles souhaitent assurer l'autonomisation des femmes et leur contribution au développement économique et sociale.

En outre, Sandrine Dauphin distingue également les politiques qui visent explicitement à lutter contre les discriminations en raison du sexe et qui favorisent l'égalité des sexes :

- Les politiques d'égalité avec, par exemple, les lois relatives à la participation égale des femmes et des hommes aux postes de responsabilité et dans les assemblées élues ;
- Les politiques d'actions positives comme mesures de rattrapage ;
- L'approche intégrée de l'égalité du genre ou gender mainstreaming qui permet de prendre en compte la question du genre dans l'ensemble des politiques publiques de manière transversale, dans l'ensemble des processus de décision, dans tous les domaines

⁴ Les politiques publiques ne prenaient pas en compte les questions reliées au genre. En effet, elles ne faisaient pas de différences entre les besoins spécifiques des femmes et des hommes.

et à tous les niveaux et pour tous les acteur·rice·s généralement impliqué·e·s dans la mise en œuvre des politiques correspondantes.

Cette approche intégrée est précisée par les conclusions du Conseil économique et social des Nations unies qui définissent l'intégration d'une perspective de genre comme « une stratégie qui vise à prendre en compte les préoccupations, les expériences de femmes et des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique et social. L'objectif final est l'atteinte de l'égalité entre les sexes, et que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes avantages » (ECOSOC, 1997, notre traduction). Au total, la prise en compte du genre est une approche intégrée et complète qui vise à éliminer toute forme de discrimination et à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, selon Mallon et Quéniart, lorsqu'il est question de politiques de genre, il faut se demander « quel genre de politiques » faut-il adopter afin d'éliminer les inégalités de genre et ainsi parvenir à l'égalité de genre ? (2013, p. 9)

Si ces politiques, qui se déclinent aussi bien aux niveaux supra, national que local, peuvent avoir des incidences positives sur la réduction des inégalités, notamment en termes de gouvernance, de représentativité de genre, de visibilisation des femmes dans l'espace public, elles traduisent également des réalités moins évidentes. En effet, la prise en compte du genre dans différentes politiques publiques montre des ambiguïtés « dans leur mise en œuvre concrète, lorsqu'on les saisit et les analyse au plus près des pratiques sociales que ces politiques prétendent cadrer ou encadrer » (Mallon et Quéniart, 2013, p. 9). Les autrices relèvent ainsi, d'une part, des obstacles pour les politiques élaborées par la perspective du *gender mainstreaming* et, d'autre part, des difficultés à mettre en œuvre une égalité des sexes dans les différents domaines sociaux.

Ces limites sont dues, selon ces autrices, à différents obstacles, tels que « la faiblesse des moyens (en poste et en personnel permanent) dédiés à la perspective de genre, » « les résistances qu'une telle perspective rencontre auprès du personnel politique ou des fonctionnaires, qu'elles procèdent d'un antiféminisme constitué ou résultent de la misogynie ordinaire, » « les points aveugles des politiques prétendant prendre en compte les inégalités de genre » et « les pratiques qui échappent aux politiques : qu'il s'agisse des pratiques de celles

ou ceux en charge de mettre en œuvre l'égalisation entre les sexes ou de ceux ou celles qui sont les objets et les cibles de telles politiques » (*Ibid.*). Elles relèvent en particulier, la confrontation des politiques de genre avec d'autres principes de domination, « dont les enjeux sont plus ou moins saillants selon les contextes d'action [...] et qui peuvent construire des cécités partielles ou momentanées à certains enjeux du genre, intentionnelles ou inconscientes, tout en tenant compte de certaines inégalités entre hommes et femmes » (Mallon et Quéniart, 2013, pp. 9-10).

Cette revue de la littérature nous fournit ainsi différentes pistes pour analyser les transformations des politiques structurées relatives au genre et les résultats qui en découlent dans les pays ouest africains de l'AUF, plus précisément en Côte d'Ivoire, pays sur lequel porte la présente étude.

3. OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude est d'analyser les transformations des politiques réalisées en Côte d'Ivoire en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes pour un développement inclusif. De manière spécifique, il s'agira, dans un premier temps, de présenter les différentes conventions et accords liés à l'éducation, à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Dans un deuxième temps, nous nous pencherons sur les différentes transformations des politiques qui ont des répercussions dans le domaine de l'éducation et nous analyserons, dans un troisième temps, les avancées qui ont permis de réduire les inégalités de genre et de développer l'inclusivité dans ces secteurs. Finalement, nous relèverons les défis et les perspectives en matière de transformation des politiques et de développement inclusif.

4. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de notre travail a combiné les approches quantitative et qualitative. Pour ce faire, l'étude s'est d'abord appuyée sur des données secondaires collectées à partir des bases de données des institutions internationales et régionales, telles que les Nations unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine. Au niveau national, nous avons les ministères de la Femme de la Famille et de l'Enfant (MFFE), de l'éducation nationale, le secteur privé, etc. Ensuite, des données primaires ont été collectées à travers des entretiens menés avec différents acteurs clés⁵ de l'éducation nationale, de

⁵ Nous avons interrogé, dans le cadre de notre étude, la direction du genre du ministère de l'Éducation nationale, la direction de la recherche scientifique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que d'organisations non-gouvernementales (ONG).

Les thématiques autour desquelles se sont structurées les différentes collectes de données sont les suivantes : les conventions internationales relatives aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes et à la promotion des droits des femmes et des filles ratifiées par les États ; les règlements et les politiques relatives à la promotion du genre et au développement inclusif adoptées par les États ; les avancées et acquis en matière de la promotion du genre pour un développement inclusif ; les limites et obstacles à la réalisation de l'égalité de genre et du développement inclusif.

5. CONVENTIONS INTERNATIONALES ET POLITIQUES NATIONALES GENRE

5.1. Promotion du genre et équité, un intérêt manifeste pour les pays de l'espace ouest-africain francophone

À l'instar de nombreux pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU), l'ensemble des pays de l'espace francophone ouest africain sont parties prenantes de plusieurs conventions internationales relatives aux droits fondamentaux de l'être humain et principalement aux droits des femmes et des filles⁶. Dans cette démarche, plusieurs engagements internationaux et régionaux en matière de genre et d'autonomisation des femmes et des filles ont été mis en place.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le pays a ratifié la majorité des conventions internationales en faveur de l'égalité entre les genres, ouvrant ainsi un cadre légal en vue de réformes juridiques et sociales. Parmi ces conventions, nous pouvons citer les suivantes :

⁶ Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les sexes est établi par la Constitution du 1er août 2000. Cette dernière souligne l'égalité pour tous et toutes et la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et dans leur contrôle. Ce cadre est confirmé et renforcé le 8 novembre 2016 par la nouvelle constitution qui consacre les principes de la parité homme-femme sur le marché du travail et de l'égalité des chances dans les emplois et les assemblées élus en ses articles 36 et 37. La Côte d'Ivoire a également ratifié la déclaration solennelle des Chefs d'États et de gouvernements africains sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique adoptée en juillet 2004. Au plan international, le pays a ratifié la plupart des conventions internationales, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1995.

- La déclaration de Beijing et sa plateforme d'action⁷ ;
- La Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité d'octobre 2000⁸ ;
- La Politique Genre de l'Union Africaine de 2008 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) en 1995 et son protocole facultatif en 2012 ;
- Le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme dit protocole de Maputo en mars 2012 ;
- La Déclaration des Chefs d'États de l'Union Africaine sur l'égalité homme-femme en 2014 ;
- L'Agenda 2063 de l'Union africaine notamment en son point 6, proclamant 2015 comme « l'Année de l'autonomisation des femmes et du développement pour la concrétisation de l'Agenda 2063 » ;
- L'acte additionnel relatif à l'Égalité des Droits entre Hommes et Femmes pour le Développement Durable dans la Région CEDEAO adopté en Mai 2015 ;
- L'Agenda 2030 avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) avec notamment l'ODD4 relatif à l'accès à une éducation de qualité et l'ODD5 sur l'égalité entre les sexes.

Au niveau national, la mise en œuvre de ces conventions se traduit par une transposition politique, juridique et institutionnelle. Les actions menées se caractérisent par un changement dans la vie des femmes et des filles. Ainsi, en 2007, l'État de la Côte d'Ivoire s'est engagé dans l'élaboration d'une politique nationale de l'égalité des chances, de l'équité et du genre applicable dans les politiques, les programmes et les projets de développement concernant tous les secteurs de la vie publique.

Dans la partie suivante, l'accent est mis sur la manière dont ce processus s'est matérialisé. Nous aborderons notamment les implications et l'engagement de l'État et ses partenaires dans l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les sous-secteurs de l'éducation nationale et d'enseignement supérieur.

⁷ Adoptée en 1995, elle a défini le concept de « genre ». Avec ses douze objectifs stratégiques, cette déclaration a contribué à une restructuration profonde de la société et de ses institutions à travers une réévaluation des relations entre les hommes et les femmes. Elle consacrait l'éducation, l'accès aux soins, aux ressources économiques et de pouvoir ainsi que l'abolition de la discrimination hommes-femmes comme des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté féminine et le développement d'une société égalitaire.

⁸ Cette résolution recommande la participation des femmes aux activités de prévention, de maintien de paix et de règlement des conflits

5.2. La lutte contre les inégalités de genre, une initiative prometteuse et au cœur de la plupart des réformes éducatives

Dans le domaine de l'éducation nationale, l'engagement de l'État s'est davantage manifesté à travers la transformation et la mise en œuvre de réformes législatives, règlementaires et institutionnelles en faveur de la réduction des inégalités entre les genres.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, l'État a inscrit le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'article 04 de la loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016, portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire⁹.

Dès lors, dans le cadre de l'opérationnalisation de ses engagements, la Côte d'Ivoire a élaboré, en 2009, la Politique nationale de l'Égalité des chances, de l'Équité et du Genre, par le biais du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE). Cette stratégie a pour objectif d'assurer des chances égales aux femmes et aux hommes dans le développement et les processus de prise de décision¹⁰. Afin de tenir compte de l'évolution des besoins, une révision de cette politique est en cours.

Entre autres mesures incitatives à la prise en compte du genre, nous pouvons évoquer l'inscription explicite de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes et des filles dans le Plan national de Développement¹¹ (PND 2021-2025) ainsi que la création d'une direction de l'Équité et du Genre du MFFE. Cette dernière a pour mission de « veiller au respect de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris par la Côte d'Ivoire au plan international en matière d'égalité et d'équité entre les sexes » (BAD, 2015, p. 17). Nous pouvons aussi souligner la création d'une direction de l'Égalité et de l'Équité de Genre (DEEG) par le ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (MENA). Son principal objectif est de réduire les disparités au niveau de l'accès des filles à la scolarisation et d'accroître le taux d'achèvement du cursus scolaire,

⁹ L'Article 4 stipule que tous les Ivoiriens naissent et demeurent libres et égaux. Aucun-e peut être privilégié-e ou discriminé-e en raison de son ethnie, de sa couleur de peau, de son sexe, de son origine sociale, de sa religion, etc.

¹⁰ Il s'agit ici de la prise de décision dans les assemblées élues, notamment le parlement (Assemblée nationale, Sénat), le gouvernement, les hauts postes de responsabilités. L'objectif est de voir les femmes nombreuses dans ces instances afin de défendre leurs intérêts

¹¹ Le PND est un programme quinquennal qui fait office de cadre de référence et de coordination des politiques économique, sociale et culturelle de la Côte d'Ivoire pour l'atteinte des objectifs de développement durable et équitable.

notamment dans le préscolaire, le primaire et le secondaire. Finalement, en 2014, nous assistons à la création, par le gouvernement ivoirien, de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) qui a pour mission de veiller au respect de la mise en œuvre des mesures prises pour l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, depuis 2014, le pays a adopté une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre qui permet d'agir, entre autres, sur les mariages précoces des filles et les mutilations génitales féminines. Cette Stratégie prévoit également agir au niveau des violences faites aux femmes et aux filles et prend en compte le relèvement des personnes victimes ou survivantes des violences.

Avec les différentes lois pénalisant les violences faites aux femmes et aux filles, telles que les mutilations génitales féminines (MGF), le harcèlement ou le viol, toute personne reconnue coupable de tels actes sur des mineures ou sur des adultes est traduite en justice. Le pays dispose aussi d'une base de données, dénommée le Compendium des compétences féminines, qui œuvre à la visibilité et à la promotion socio-économique des femmes, pour qu'elles puissent avoir accès à des postes de décision. À cela s'ajoute la loi fondamentale relative à la promotion du principe de l'égalité de sexe et l'éducation pour tous et toutes.

À l'instar des autres pays de l'AUF Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a reconnu, dans sa loi fondamentale, les droits des femmes comme des droits humains, au même titre que ceux des hommes. De même, sa Constitution, à l'article 10, rend obligatoire l'accès égal à l'éducation pour tous les enfants. Le caractère obligatoire de l'éducation avait déjà été réaffirmé avec l'adoption de la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 relative à l'enseignement. Cette loi oblige les parents à scolariser tous leurs enfants, garçons et filles, mais aussi le gouvernement à construire de nouvelles écoles de « proximité ». Ces dernières visent à rapprocher l'école des apprenant-e-s, à recruter des enseignant-e-s, à doter les écoles primaires de cantines et à lutter contre les grossesses en milieu scolaire. Ces dispositions permettront non seulement d'accroître le niveau de scolarisation, mais aussi d'atteindre une parité dans l'accès à l'éducation primaire et secondaire.

L'adoption du Plan sectoriel du secteur éducation/formation 2016-2025 réaffirme le droit à l'éducation et l'égalité de traitement de tous et toutes au niveau préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. Dans sa mise en œuvre, cette adoption s'est étendue à certains corps de métiers comme celui des forces de défense et de sécurité, longtemps dominé par les hommes. Cela a abouti à la politique d'admission des filles dans les écoles militaires, la police et la

gendarmerie. Dans le cadre de la résolution 1325, Femmes, Paix et Sécurité (FPS), l'État de la Côte d'Ivoire a admis les filles à l'École Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) de Bingerville. Autrefois, les écoles de police et de la gendarmerie étaient uniquement réservées aux garçons et aux hommes.

Par ailleurs, nous notons certaines mesures incitatives qui ont contribué au maintien des filles à l'école et qui ont garanti l'achèvement du cursus primaire et secondaire. Il s'agit de la politique des cantines scolaires, de la gratuité de l'école et la distribution de kits scolaires, et du report de scolarité. Le retrait des filles de l'école, provoqué par les pressions sociales ainsi que l'insécurité qui accompagne le trajet vers le lieu d'apprentissage, favorise un fort taux d'abandon. La sous scolarisation des filles a contribué à l'adoption de la politique des cantines scolaires en 1997¹². Une sécurité alimentaire leur était par la même occasion assurée, dans le but d'améliorer leur santé physique et psychologique. En ayant pour objectif de rendre l'éducation gratuite pour chaque enfant, plus particulièrement les filles, l'État a, en 2001, supprimé les frais de scolarité ainsi que le port de l'uniforme au primaire et secondaire. En 2002, la distribution de fournitures scolaires (cartables, manuels, stylos) et le programme de la cantine scolaire favorisent la promotion des filles (REPSFECO-CI 2011).

Afin d'améliorer le taux d'achèvement scolaire au primaire et au secondaire, différents pays ont adopté la Politique du report de scolarité pour les adolescentes enceintes durant leurs études. Dorénavant, elles ne sont plus discriminées dans la poursuite de leur scolarité. Elles peuvent prolonger et achever leurs études en suivant le protocole de report de scolarité¹³. En Côte d'Ivoire, l'arrêté n°0031 /MENETFP/DELC du 5 mars 2019 instaure le report de scolarité dans le système éducatif ivoirien. Le protocole établi par le ministère de tutelle pour la prise en charge de la fille enceinte ou devenue mère implique différentes catégories de personnes et d'institutions. En effet, sont impliqués la mère, les parents, l'auteur de la grossesse, les ONG,

¹² Dans certaines localités, l'éloignement des établissements scolaires ne motivent pas les élèves à revenir à l'école après la pause déjeuner. Les agressions ou les enlèvements dont sont victimes les élèves, conduisent parfois les parents à retirer les enfants de l'école. La cantine scolaire consiste à offrir un repas aux élèves, notamment à ceux vivant dans les zones rurales. Ce programme permet également la scolarisation des filles qui devaient rester à la maison pour aider aux tâches en l'absence des parents. Il assure que les élèves auront de la nourriture et qu'ils et elles ne seront plus obligé-e-s de se rendre à la maison.

¹³ Le report de scolarité est une politique qui vise à prévenir les abandons scolaires en autorisant les élèves n'ayant pas pu achever une année scolaire pour raison de maladie ou de grossesse à reprendre les cours l'année suivante pour poursuivre leur cursus scolaire. Et toutes les parties prenantes ont été sensibilisées dans cette démarche

le personnel administratif enseignant, les prestataires de santé, les services sociaux ainsi que les services judiciaires.

5.3. La problématique de l'égalité de sexe dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique

L'importance de la prise en compte de la problématique de l'égalité des genres dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique est une réalité dans nos pays. En Côte d'Ivoire, bien que nous notons une prise de conscience dans ce domaine, il n'existe pas encore de politiques d'égalité et d'équité dans nos universités, à l'instar de l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody (UFHB). Celle-ci est la première université au pays dotée d'une vice-présidence chargée des questions de genre. Cependant, malgré cette absence de politiques, des actions et des textes garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'article 16 du Code d'Éthique et de Déontologie de l'UFHB stipule que la discrimination est formellement interdite. Les hommes aussi bien que les femmes ont droit à la transmission des connaissances par une formation offerte à toutes et à tous.

Dans ce combat pour la promotion de l'égalité entre les genres, l'État a adopté, en mars 2019, le projet de loi sur le quota de 30% des femmes dans les assemblées élues. En outre, l'État œuvre à promouvoir la parité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail et encourage la promotion des femmes aux postes de responsabilité dans les institutions et administrations publiques et privées (Article 37 de la Constitution).

Nous assistons surtout à des initiatives de promotion du genre dans les universités et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique. En effet, des cellules genre sont créées dans certaines universités publiques : des associations d'enseignantes-chercheuses sont constituées, notamment, l'Association de Femmes Enseignantes-chercheuses de Côte d'Ivoire (AFEMCI-CI)¹⁴. En outre, le ministère avec l'appui de ONU femmes a initié des campagnes nationales intitulées « génération égalité¹⁵ » (ONU Femmes, 2021) et des cérémonies de

¹⁴ L'AFEMCI-CI est une association qui regroupe les enseignantes chercheuses et les chercheurs de toutes les universités et centres de recherche en Côte d'Ivoire. Elle a pour principale mission d'assurer l'épanouissement professionnel des femmes, la promotion des femmes chercheuses au niveau national et international celle des femmes enseignantes et chercheuses au niveau international. Elle appuie leurs initiatives auprès des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

¹⁵ Il s'agit d'une campagne nationale universitaire initiée par ONU Femmes en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et celui de la Famille, de la Femme et de l'Enfant. Cette collaboration vise à réaffirmer, renforcer et consolider les partenariats et interventions en faveur de l'égalité des sexes. Elle consiste à stimuler la recherche scientifique et les universités publiques à mettre en place de Clubs

distinction pour susciter l'intérêt des étudiantes pour les sciences expérimentales. L'objectif est de promouvoir les compétences scientifiques féminines, en leur octroyant les moyens de leur prise en charge didactique et financière.

Au-delà des décrets promouvant l'égalité, de nouvelles mesures ont été mises en place, et l'égalité des chances s'est retrouvée au centre de toutes les réformes éducatives. Des actions ont été mises en œuvre, et celles-ci visent à renforcer les capacités institutionnelles des structures de l'enseignement supérieur, notamment avec un appui technique et financier (subvention de bourse d'étude, opportunité de formation, etc.) des partenaires engagés pour la formation et l'égalité entre les genres. Ces partenaires incluent l'UNESCO, l'AUF, l'Institut de la Francophonie pour l'Éducation et la Formation (IFEFF), le Centre International pour l'Éducation des Filles et des Femmes en Afrique de l'Union africaine (UA/CIEFFA), le Centre pour l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie en Afrique (CEMASTE) et le Forum des Éducatrices africaines (FAWE).

L'analyse générale des différentes politiques incitatives menées en faveur des femmes et des filles dans le cadre des conventions ratifiées montre la volonté politique à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

6. L'IMPACT DES POLITIQUES D'ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

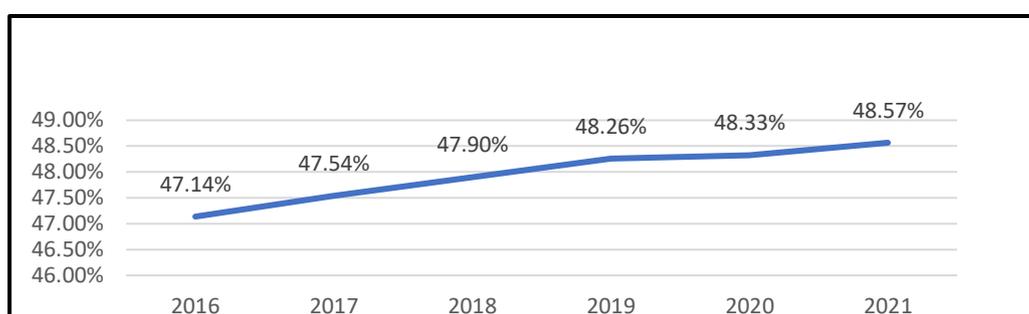
6.1. Les acquis et actions des politiques genre dans le système éducatif

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre conjointe des résolutions a abouti à une réduction des inégalités filles-garçons en Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, les pays ont accompli des progrès dans la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement primaire et secondaire. En Côte d'Ivoire, plusieurs résultats ont été obtenus. Ils se rapportent à la parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, à l'augmentation du budget consacré à l'éducation, à l'encadrement des filles-mères, au renforcement des actions de lutte contre les VBG, à l'implication directe des acteur-riche-s de développement.

Genre dans les universités . L'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody a lancé, le 11 juin 2021, cette campagne nationale.

L'un des progrès les plus marquants réalisés dans le domaine de l'éducation concerne la quasi parité filles-garçons au niveau primaire. En effet, la figure 1 montre, de 2016 à 2021, une évolution régulière de la proportion des apprenantes avec un taux de 48,57% de filles. La Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) a facilité l'inclusion, l'accès et le maintien à l'école d'une part importante de la population, dont les jeunes filles, les personnes en situation de handicap et les enfants exclus du système formel. Par ailleurs, il existe encore des inégalités numériques filles-garçons au niveau du primaire, notamment dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire, où peu de filles sont scolarisées.

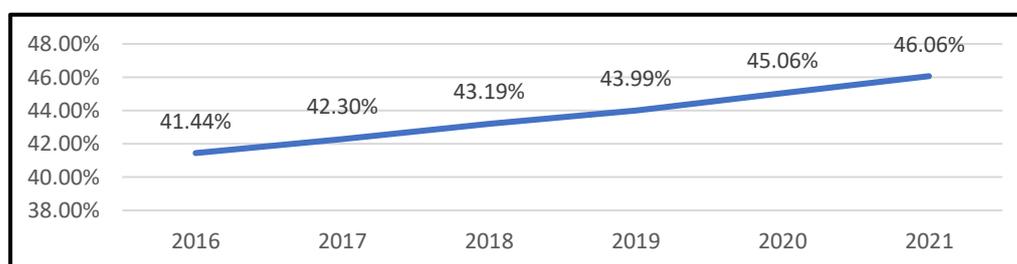
Figure 1 : Évolution en pourcentage de la proportion des apprenantes dans le primaire



Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DESPS¹⁶

En revanche, comme l'indique la figure ci-dessous (fig. 2), cette parité n'est pas encore atteinte au niveau du secondaire. En effet, certains facteurs, tels que les mariages précoces qui contribuent à l'abandon scolaire des filles, persistent. Néanmoins, tout comme au primaire, nous remarquons une évolution régulière.

Figure 2 : Évolution de la proportion d'élèves filles dans le secondaire

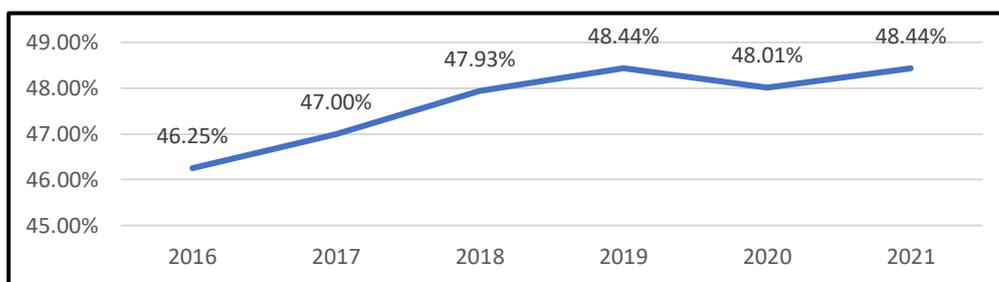


Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

¹⁶ Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) / Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS)

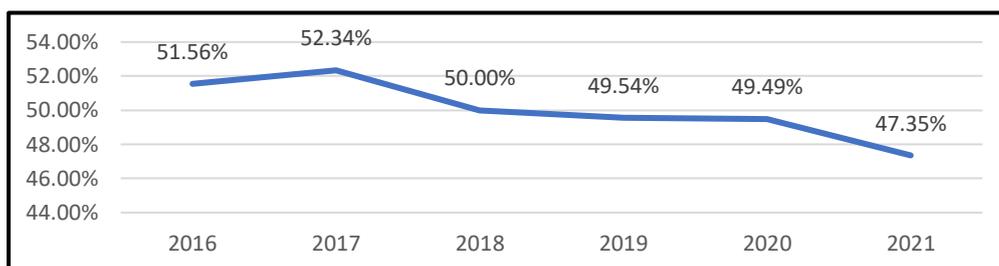
Comme l'indique la figure ci-dessous (fig. 3), au niveau de l'Enseignement Technique, nous notons une quasi-parité entre les filles et les garçons avec un taux qui varie de 46,25% en 2016 à 48,44% en 2021 chez les filles, contre 53,75% et 51,56% pour les hommes dans la même période. Cependant, dans la formation professionnelle (fig. 4), avec un taux élevé en 2016 (51,56% de filles), nous constatons une baisse régulière de la proportion des filles (47,37 %). Cette présence des filles est très faible dans la formation professionnelle agricole (fig. 5). En outre, dans la formation professionnelle industrielle et tertiaire (fig. 6 et 7), les taux sont globalement faibles et connaissent les mêmes tendances. Ces différents résultats pourraient s'expliquer par un faible intérêt des filles pour ces filières et par les stéréotypes de genre qui affirment que ces métiers sont plus « masculins » et par un regain d'intérêt exprimé par les garçons pour ces filières particulièrement en ce qui concerne le tertiaire.

Figure 3 : Évolution en pourcentage des élèves filles dans l'enseignement technique



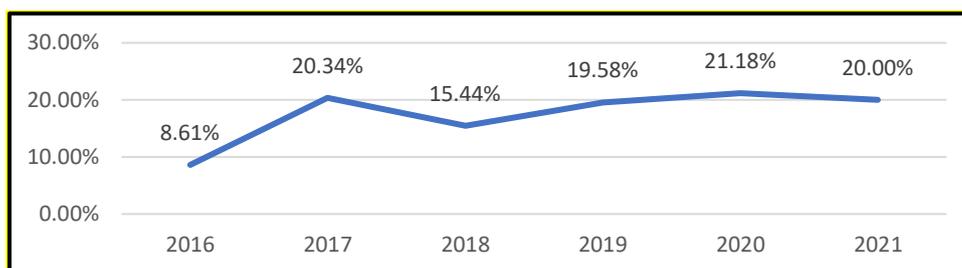
Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

Figure 4 : Évolution en pourcentage des élèves filles dans la formation professionnelle



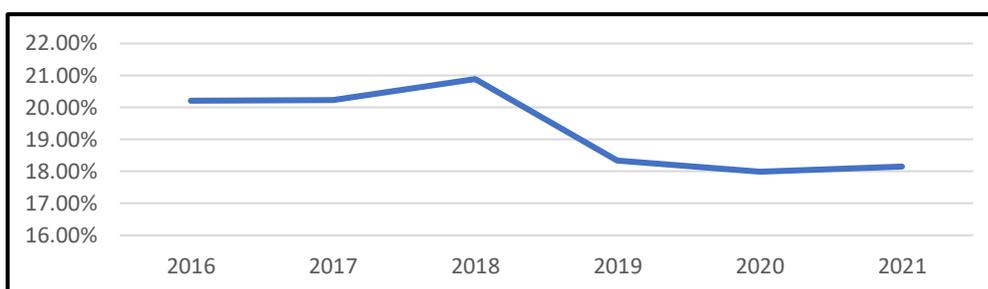
Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

Figure 5 : Évolution en pourcentage des élèves filles dans la formation professionnelle agricole



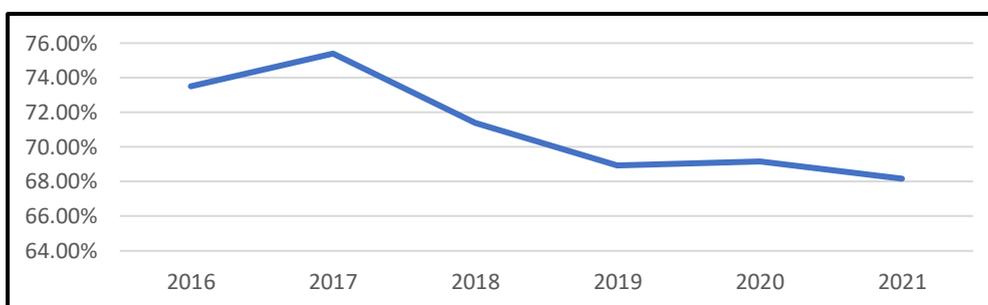
Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

Figure 6 : Évolution en pourcentage des élèves filles dans la formation professionnelle industrielle de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

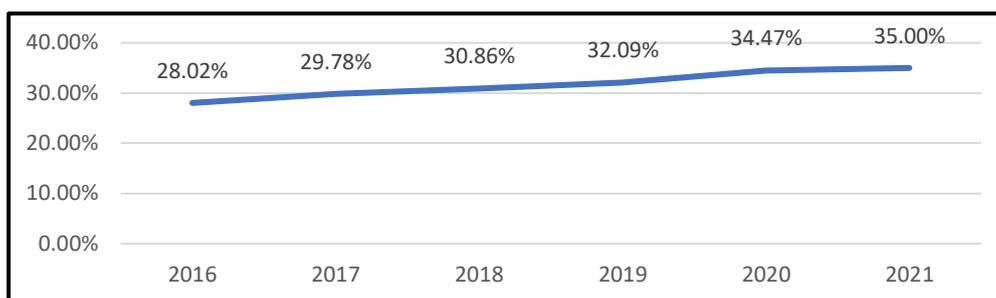
Figure 7 : Évolution en pourcentage des élèves filles dans la formation professionnelle Tertiaire



Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS.

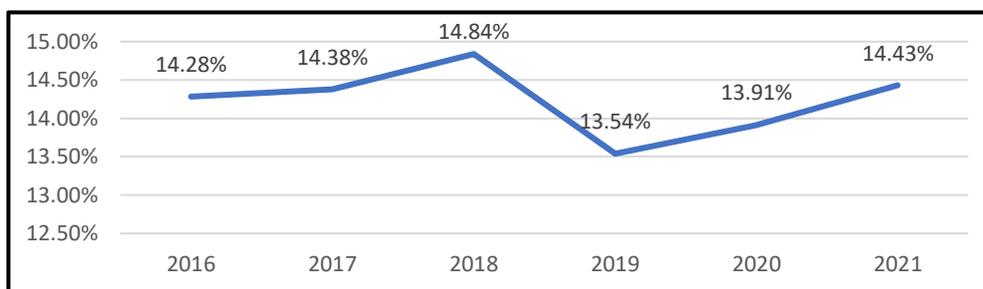
Une analyse des figures 8 et 9 indique une évolution régulière du pourcentage des enseignantes, aussi bien au primaire qu'au secondaire. Cependant, nous remarquons un affaiblissement de ces taux lorsque nous nous intéresserons au niveau secondaire. C'est la conséquence des inégalités qui continuent de persister dans le système éducatif.

Figure 8 : Évolution en pourcentage des enseignantes du primaire de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

Figure 9 : Évolution en pourcentage des enseignantes du secondaire de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir des statistiques MENA/DSPS

L'évolution constatée de la proportion des filles dans les différents cycles d'enseignement général a eu pour corollaire une augmentation du budget consacré à l'éducation. En effet, depuis 2015, nous avons noté une augmentation des ressources financières consacrées à l'éducation. En 2018, la ligne budgétaire allouée au secteur « Éducation-Formation » représentait 19% du montant du budget global du pays. Le pays consacre 5% de son PIB à l'éducation. Ce financement a permis la réalisation d'importants projets de développement des infrastructures scolaires et d'amélioration de l'écosystème scolaire. Dans la dynamique de la Politique de scolarisation obligatoire (PSO), de nombreux établissements scolaires et salles de classe ont été construits pour accueillir les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire (premier et deuxième cycles).

Les politiques déployées ont contribué à maintenir les filles à l'école, grâce notamment à l'intervention de groupes de travail qui ont permis d'éviter les mariages forcés et les mutilations génitales féminines. Par ailleurs, la mise en place des Clubs de Mères d'élèves Filles (CMEF) ainsi que les plateformes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) a contribué à renforcer le maintien des filles à l'école, du primaire jusqu'au secondaire. Créées par le décret

N°2019-570, les Clubs de Mères d'élèves Filles (CMEF) ont pour mission de sensibiliser la communauté éducative sur l'importance de la scolarisation des filles et d'apporter leur contribution à leur épanouissement, tout en limitant leur exposition à certaines formes de violences.

À travers son programme de lutte contre les violences basées sur le genre, le ministère de la Femme, de la famille et de l'enfant (MFFE) a instauré, sur l'ensemble du territoire, 80 plateformes, dont l'objectif est d'engager la communauté dans la lutte contre toutes les formes de violences et discriminations qui affectent les droits des femmes et des filles. Aux plateformes VBG s'ajoutent 32 bureaux installés dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. Ces structures contribuent au référencement et à la prise en charge des victimes qui sont généralement les femmes et les filles.

La formation et l'engagement des acteur·rice·s du développement constituent des facteurs importants de lutte contre les inégalités. Il s'agit principalement des élu·e·s et des responsables d'établissements scolaires qui se forment sur la question du genre et son intégration dans les politiques organisationnelles de leurs circonscriptions.

Nonobstant toutes ces actions, ces acquis et les avancées réalisées, des obstacles et des défis demeurent dans l'atteinte de l'objectif de l'égalité des genres. En effet, le taux de scolarisation reste encore inégalement réparti entre les femmes et les hommes. La scolarisation au niveau du secondaire reste toujours faible, notamment pour les femmes. Cet accès inégal à l'éducation se traduit par des taux d'alphabétisation largement supérieurs pour les hommes (53%) que pour les femmes (33%) (GGGR, 2015). Notons que ces taux sont en augmentation et que l'écart entre les femmes et les hommes diminue pour les populations plus jeunes dont l'âge varie entre 15 et 24 ans, avec un taux de 62,7% de femmes contre 72,3% d'hommes.

6.2. Les actions et acquis des politiques genre dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique

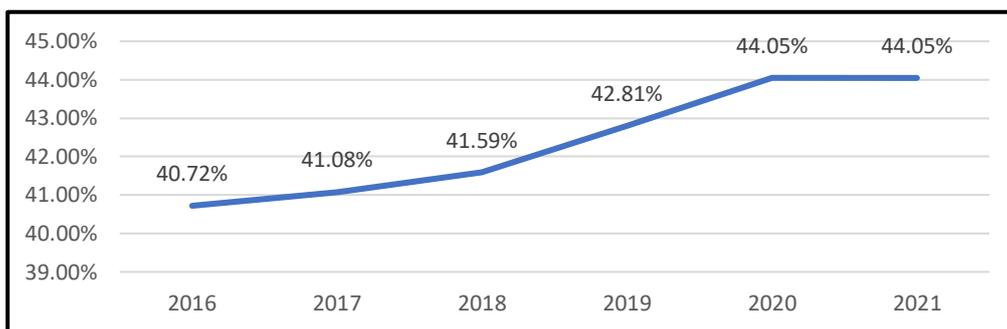
Cette section vise à analyser les effets qu'ont les initiatives de promotion des filles et des femmes dans les universités et le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique. Nous souhaitons également relever les défis et dégager les perspectives.

Il faut noter que l'accès à l'université est basé sur le principe de la mixité dans le milieu de l'Enseignement Supérieur et la recherche scientifique. C'est un principe qui fonde l'admission des étudiant·e·s, des enseignant·e·s, et du personnel administratif des structures universitaires et instituts de recherches sur les critères de compétences et de disponibilité de places et de postes et non sur des critères de genre.

Les résultats présentés dans la figure 10 indiquent que l'enseignement supérieur, dans sa globalité (universités publiques et privées, et écoles publiques et privées), présente une évolution positive au niveau de la proportion des étudiantes. Il faut toutefois remarquer que ces taux sont loin d'atteindre la parité entre les sexes. Lorsque nous considérons le milieu sectoriel, nous notons une baisse des effectifs dans les universités publiques avec une évolution régulière des taux (figure 11).

Cependant, les résultats (Fig. 12) indiquent une forte présence des filles dans les universités privées (51,07% en 2021). Ce résultat pourrait s'expliquer par l'engagement des parents à accompagner les filles qui ont obtenu le bac, passage obligé pour atteindre le niveau universitaire. Il peut également s'expliquer par des raisons qui visent la sécurité des filles contre les VBG. En effet, dans le milieu universitaire public, de nombreuses étudiantes en sont victimes. L'évolution est aussi un signe qu'une prise de conscience s'enclenche sur l'importance des questions de genre dans les systèmes éducatifs.

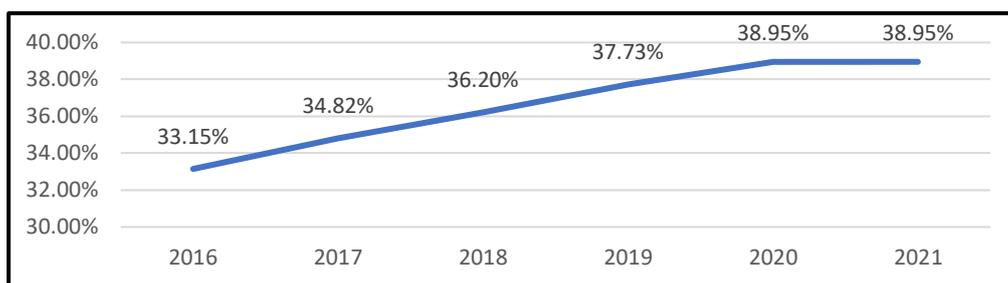
Figure 10 : Évolution en pourcentage des étudiantes de l'ensemble des universités de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir de l'annuaire statistique, MESRS¹⁷

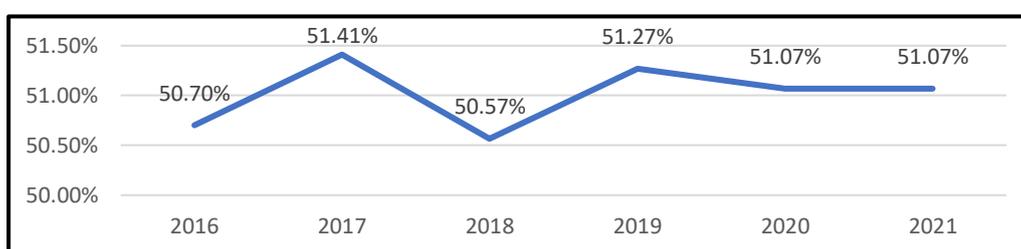
¹⁷ Il s'agit du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), *Annuaire statistique*

Figure 11 : Évolution en pourcentage des étudiantes dans les universités publiques de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir de l'annuaire statistique, MESRS

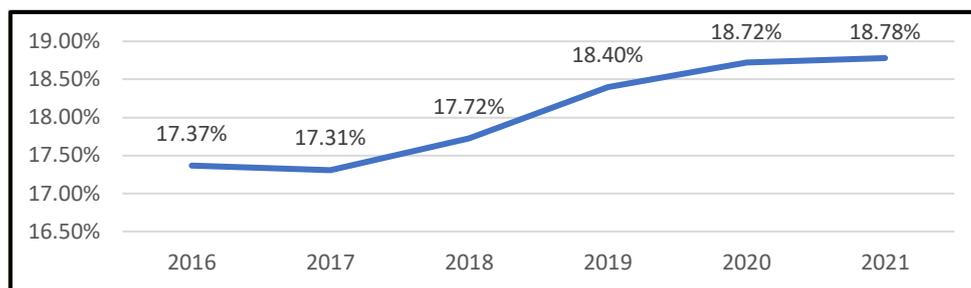
Figure 12 : Évolution en pourcentage des étudiantes dans les universités privées de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir de l'annuaire statistique, MESRS

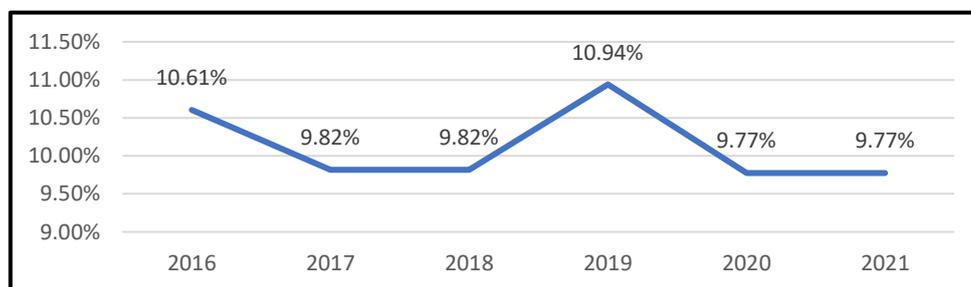
Une analyse des effectifs dans le milieu universitaire (public et privé) montre une faible représentativité des enseignantes. Cela pourrait s'expliquer non seulement par la faible proportion des étudiantes mais aussi par le fait que beaucoup de jeunes étudiantes n'arrivent pas à s'inscrire en année de thèse. Cette dernière est une condition indispensable pour enseigner dans les universités. Nous notons également les contraintes socio-culturelles comme la division inégale du travail, les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages forcés. En outre, très peu de femmes sont présentes dans les universités privées dû aux charges professionnelles et domestiques.

Figure 13 : Évolution en pourcentage des enseignantes dans les universités publiques de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir de l'annuaire statistique, MESRS

Évolution en pourcentage des enseignantes des universités privées de 2016 à 2021



Source : Auteure, à partir de l'annuaire statistique, MESRS

Concernant les filières des Sciences, Technologie, ingénierie et Mathématique. (STEM), l'écart se creuse davantage. Par exemple, les données statistiques de l'UFHB de Cocody indiquent une faible proportion des enseignantes dans les filières STEM, contrairement aux autres filières. Les raisons qui contribuent à creuser ces écarts sont notamment le fait d'une mauvaise publicité autour de ces filières, jugées comme étant des filières difficiles.

Tableau 1 : Évolution des pourcentages des enseignantes par groupe de filières de 2017 à 2020

UFR	2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	H	F	H	F	H	F
Filière STEM	945 (78,36%)	261 (21,64%)	951 (77,89%)	270 (22,11%)	982 (77,20%)	290 (22,8%)
Autres filières	853 (71,14%)	346 (28,86%)	680 (79,72)	173 (20,28%)	624 (80,1%)	155 (19,9%)

Source : Direction des Ressources humaines de l'Université FHB

7. DÉFIS ET PERSPECTIVES DE L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AFRIQUE DE L'OUEST ET EN CÔTE D'IVOIRE

La mise en œuvre conjointe des résolutions a abouti à une réduction conséquente des inégalités filles-garçons dans l'éducation en Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, les pays ont accompli des progrès louables dans la prise en compte de l'égalité entre les genres. Cependant, de nombreux obstacles freinent la réalisation de l'égalité, ouvrant ainsi à des défis et perspectives sur la question.

7.1. Au niveau de l'éducation nationale

Les défis à relever sont nombreux et concernent les actions suivantes :

Maîtriser les pesanteurs socio-culturelles

Les pesanteurs socio-culturelles¹⁸ constituent, à certains égards, un frein à la portée des politiques et actions de l'État pour la promotion de l'égalité et l'élimination des discriminations et des violences à l'égard des femmes et des filles.

En effet, au cours de l'année scolaire 2020-2021, 323 filles ont subi des mutilations génitales et 64 filles ont été forcées de se marier. Même si ces chiffres sont en baisse par rapport à l'année précédente (474 et 157), ils demeurent encore très élevés et surtout difficiles à saisir de manière exacte puisque les pratiques sont cachées.

Lutter contre les autres formes de violences

Le système éducatif est confronté à d'autres formes de violence qui se traduisent par des viols (1075)¹⁹, des harcèlements sexuels (984), des attouchements (1153), des coups et blessures (2271), des bastonnades (2348), des humiliations (4109) et de l'intimidation (2461). Le nombre de viols a presque doublé par rapport à l'année 2019-2020 durant laquelle 591 cas étaient

¹⁸ Il s'agit de la division sexuelle du travail et le confinement des femmes dans des rôles sociaux, sur la base d'idéologies culturelles ou religieuses.

¹⁹ Les chiffres entre parenthèses représentent les cas enregistrés par le MENA en 2020.

enregistrés. L'une des causes de cette recrudescence des violences est la pandémie de la COVID-19 avec ces mesures, dont le confinement de la ville d'Abidjan.

Maîtriser les grossesses en cours de scolarité

Les grossesses en cours de scolarité ont explosé au secondaire. Le nombre de grossesses en milieu scolaire est toujours important, même s'il tend à se réduire. En effet, 156 cas de grossesse ont été enregistrés pour l'année scolaire 2020-2021 contre 118 cas pour 2019-2020. Il s'agit d'un accroissement de 32,20%.

Appliquer, suivre la mise en œuvre des lois et politiques

L'application des lois et le suivi de la mise en œuvre des politiques restent un défi majeur dans les stratégies afin de réaliser les engagements internationaux et nationaux pris par nos gouvernements.

Harmoniser la compréhension de la notion de genre

Les approches de terrain ont montré que le genre est un concept dont la compréhension est différenciée et, de manière générale, mal acceptée. Cela constitue un blocage dans la mise en œuvre des politiques pour l'égalité des genres. En effet, le genre et les stéréotypes qui y sont associés se réfère à une caractéristique socialement constituée et aux interactions et relations de pouvoir entre les femmes et les hommes. Le concept est souvent confondu au sexe qui se réfère à une caractéristique biologique. Il y a donc un besoin de sensibilisation et de formation des populations. Tout cela a pour but de contribuer à la prise en charge communautaire des filles et des garçons dans ce processus d'égalité entre les genres.

Adapter les infrastructures scolaires aux spécificités de genre

Toutes les infrastructures ne sont pas encore adaptées aux différentes spécificités des genres. Par exemple, nous notons l'absence de toilettes dédiées aux filles et aux garçons dans de nombreux établissements scolaires et de passages pour personnes en situation de handicap moteur.

Soutenir et accompagner les survivantes (MGF, mariage forcé, grossesse non désirée en cours de scolarité)

De manière générale, les actions menées dans l'optique de soutenir les jeunes filles ne sont pas durables. En effet, les structures d'accueil ne sont pas suffisantes pour assurer le suivi auprès des victimes. De fait, dans de nombreux cas, les actions d'assistance et de prise en charge peuvent s'avérer inefficaces. Cette conséquence peut compliquer la situation de la jeune fille et la pousser à l'abandon scolaire.

Mobiliser les ressources financières

La mise en œuvre de toute politique nécessite la mobilisation de fonds. En Côte d'Ivoire, malgré les nombreux efforts de l'État et l'appui des partenaires, les fonds ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des populations, notamment des femmes et des filles. Néanmoins, la mobilisation des ressources reste un processus continu.

Disposer de données qualitatives et quantitatives

Les ministères en charge de l'éducation disposent de chiffres qui dressent la situation générale de l'éducation, mais les données ne sont pas assez désagrégées selon le genre. Elles rendent davantage compte des évolutions statistiques et parlent très peu de l'impact social de la mise en œuvre des politiques de genre. Il est donc difficile de cerner, qualitativement, l'évolution de ces politiques.

7.2. Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

De façon générale, il n'existe pas de cadre formel d'engagement politique spécifique au genre et à la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision en milieu universitaire. Nous assistons plutôt à la mise en œuvre d'actions sectorielles du ministère de l'enseignement supérieur, des universités et des partenaires, tels que ONU Femmes. Il existe cependant une méconnaissance de l'approche « genre » qui est trop souvent assimilée aux femmes, ce qui appelle à la formation et la sensibilisation sur ces questions.

Néanmoins, il faut noter l'existence de bonnes perspectives, notamment avec la prise de conscience généralisée au niveau de la gouvernance des universités, du personnel enseignant et de la population étudiante. Avec le projet d'élaboration de la politique de genre du milieu de

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et la redynamisation de l'Association des Femmes Enseignantes-chercheuses de Côte d'Ivoire, des changements notables peuvent être espérés.

8. RECOMMANDATIONS

L'engagement des chefs d'État et du gouvernement, visant une transformation structurelle au niveau de la formation de base et de l'enseignement supérieur, offre des opportunités pour de meilleures politiques et programmes sensibles au genre. Les recommandations suivantes sont proposées afin d'interpeler les différents acteur·rice·s clés sur les aspects qui invitent à des actions publiques plus coordonnées et plus efficaces.

La nécessité, pour l'État, d'appliquer et de faire respecter les lois et politiques adoptées

Pour ce faire, il faut d'abord une bonne vulgarisation des lois et politiques auprès de la population. L'État pourrait davantage mettre à contribution les principaux leaders d'opinion, notamment les élu·e·s locaux, les leaders communautaires, les guides religieux et les ONG, à travers des campagnes d'informations et de sensibilisation. Les partenaires techniques et financiers apporteraient également leur appui à ce processus d'appropriation des lois et politiques.

La création d'un fonds de soutien et d'accompagnement des filles et garçons en difficulté et qui décrochent

Ce fonds contribuera à accompagner la population étudiante dont la scolarité est menacée du fait de certaines difficultés économiques et sociales. Il pourrait leur permettre de poursuivre leur scolarité et de surmonter les difficultés.

Le fonds va soutenir l'évaluation des initiatives sectorielles de promotion du genre, comme les Clubs des Mères d'Élèves Filles (CMEF), afin d'identifier les conditions de leur passage à l'échelle nationale. Il permettrait également la mise en place de programmes d'éducation sexuelle et de la santé de reproduction aux jeunes pour faire face aux grossesses non désirées et aux infections sexuellement transmissibles.

La création de centres d'accueil pour le suivi et l'accompagnement des survivantes de violences sexuelles et sexistes

La création de ces centres publics et privés, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, permettra de rendre les actions plus percutantes et les effets plus durables. Au niveau du ministère de la Femme, il existe le centre de prévention, d'appui et d'assistance aux victimes de violences sexuelles (PAVIOS) qui a été réhabilité avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lors de la pandémie de COVID-19. La poursuite et le renforcement de la politique des créations des lycées et collèges avec internats et l'extension de la politique des cantines scolaires.

Cela permettra de régler les questions liées à la sécurité alimentaire et l'hébergement des d'étudiant-e-s afin de réduire le taux d'abandon lié aux grossesses et les violences basées sur le genre et ainsi accroître le taux de succès des filles.

Une collaboration entre les ministères

La collaboration entre le ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, le ministère des Affaires Sociales et le ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation permettra une meilleure gestion et allocation des lignes budgétaires « genre » logées dans ces différents ministères. Elle pourra également créer une synergie dans les actions pour une meilleure efficacité.

Disponibilité et accessibilité d'une base de données

Il est fondamental de disposer de données chiffrées et de données qualitatives afin de comprendre les réalités sur les questions liées au genre dans les établissements de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Concernant l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, il est recommandé de :

- Mettre en place un cadre formel de promotion des droits des femmes et des filles dans le milieu universitaire ;
- Intégrer des questions liés au genre dans les textes et politiques existants ;
- Réaliser une étude diagnostique nationale de référence sur la situation du genre dans nos universités et centres de recherche ;

- Élaborer une politique genre et de la stratégie genre suivi de plan d'action pour faciliter la compréhension et l'intégration d'une politique prenant en compte les questions liées au genre dans les activités universitaires.

CONCLUSION

Cette contribution a mis en lumière les difficultés à mettre en œuvre diverses réformes, qu'elles soient internationales, régionales ou nationales. Dans l'ensemble, les pays africains francophones ont accompli des progrès louables dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

C'est dans l'éducation primaire que nous enregistrons les progrès les plus importants en matière de parité filles-garçons. Toutefois, une préoccupation demeure, et il s'agit du taux de maintien des filles dans les établissements secondaires et universitaires. En raison de nombreux facteurs, notamment les stéréotypes sexuels, le mariage précoce, les violences basées sur le genre, la charge de travail non rémunérée et professionnelle, les filles et les femmes abandonnent l'école.

L'engagement lié à la transformation structurelle pris en charge par les chefs d'État et du gouvernement de l'espace ouest-africain francophone offre une opportunité : celle de créer des politiques et programmes sensibles au genre. Aujourd'hui, à l'instar des pays de l'espace ouest africain francophone, la Côte d'Ivoire a enregistré des progrès importants. La réalisation de l'égalité des genres et la scolarisation des filles seraient des facteurs qui contribueraient fortement à l'autonomisation des femmes. En effet, ces facteurs parviendraient à avoir un impact considérable dans la vie des femmes et des filles. Toutefois, pour que la scolarisation ait un impact positif sur les rôles et sur les rapports de genre, il ne suffit pas que les filles aillent à l'école. Il faut également que l'école propose un modèle égalitaire dénué de stéréotypes de genre.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les questions de la sous-représentation des étudiantes et enseignantes dans les facultés des sciences (STEM) et au 3^e cycle d'enseignement, et de la faible présence des femmes dans les postes de responsabilité dans l'administration universitaire restent encore un défi à relever. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une politique délibérée pour s'assurer que l'environnement universitaire prenne en compte les besoins spécifiques des populations étudiantes et du personnel enseignant dans les domaines de l'infrastructure, du programme universitaire et de l'environnement social.

Au-delà de la problématique des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'éducation et l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, il est important de continuer les réflexions à propos de l'accès à l'emploi des filles à la fin de leur cursus scolaire et de la promotion des

enseignantes. Que deviennent ces nombreuses diplômées ? Que deviennent ces filles qui sont sorties du système éducatif ? Les réponses à ces différentes questions, qui devraient faire l'objet de futures recherches, contribueront grandement à l'autonomisation des femmes et des filles.

BIBLIOGRAPHIE

- Adjamagbo, A. et Gastineau, B. (2017). « Le genre dans les recherches africanistes », *Les Impromptus du LPED*, n°2 Laboratoire Population-Environnement-Développement, UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 111 pages.
- BAD [Banque Africaine de Développement]. (2015). *Profil Genre pays: République de la Côte d'Ivoire*, Groupe de la Banque africaine de développement, Division du suivi du genre et du développement social, Abidjan, 48 pages.
- Brown, K. (2019). *Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women*, (UN Women), par l'Organisation des Nations Unies, New York. Consulté en ligne sur <https://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-stem-coordination/gender-mainstreaming>
- CUA [Commission de l'Union Africaine]. (2015). *Le genre en Afrique : fiche d'évaluation sur l'égalité de Genre en Afrique*, Union Africaine et Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).
- Darvas P., Gao S., Shen Y., et Bawany B. (2018). *Enseignement supérieur et équité en Afrique subsaharienne : Élargir l'opportunité au-delà de l'élite*, Banque Mondiale, Département développement Humain, Washington.
- Dauphin S. (2010). « Action publique et rapports de genre », *Revue de l'OFCE*, n° 114, pp. 265-289.
- LaRose, C. (2016). « Introduction. Développement et inclusion : Le défi de notre temps », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 56, mis en ligne le 01 novembre 2016. Consulté en ligne sur <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2949>
- Leroy M., Biaggi C. et al. (2013). *L'égalité entre filles et garçons dans les écoles et les établissements scolaires*, Rapport MEN, IGEN 2013-041, Paris, France.
- Mallon, I. et Quéniart, A. (2013). « Les politiques de genre : quel genre de politiques ? » *Lien social et Politiques*, 69, pp. 7-14.
- MENA [Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation] et DSPP [Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques]. *Statistiques scolaires de poche 2015-2016 jusqu'à 2020-2021*, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation. (2022). *Statistiques scolaires de poche 2021-2022*, MENA / DESPP, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- MESRS [Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique]. *Annuaire statistique 2016-2017 jusqu'à 2021*, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Seppo H. (2005) *La participation au supérieur en Afrique*, La lettre de l'ADEA, Tampere, Finlande.

UNESCO. (2006). *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2006*, UNESCO BREDA/Pôle de Dakar 2005.

UNESCO. (2016). *Rapport de l'UNESCO sur la science : vers 2030*, UNESCO Paris, France.

ECOSOC [Economic and Social Council]. (1997). « Mainstreaming the Gender Perspective Into All Policies and Programmes in the United Nations System. » *Report of the Secretary-General*, E/1997/66. Consulté en ligne sur <https://www.refworld.org/docid/464ae2652.html>.

Velluet Q. (2018). « Parité à l'université, la grande absente du continent africain », *Jeune Afrique*. Consulté en ligne sur <https://www.jeuneafrique.com/emploi-formation/580532/parite-a-luniversite-la-grande-absente-du-continent-africain/>

